

LA SUBVENTION POUR FINS DE RECHERCHES
À M. CHANDLER DAVIES

Question n° 2481—**M. Caouette:**

1. Pour les deux dernières années, quel a été le montant de la subvention accordée par le gouvernement canadien à M. Chandler Davies pour fins de recherches?

2. Quel était le but de ses recherches?

3. Quel en était le but?

4. A quel endroit les a-t-il faites?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil privé): 1. 1968-1969, \$6,350, Bourse de perfectionnement en recherche; 1969-1970, \$15,130, Subvention pour dépenses courantes de recherche.

2. Les mathématiques dans les deux cas.

3. Le but d'une bourse de perfectionnement en recherche est de donner la possibilité à un chercheur chevronné qui a obtenu un congé sabbatique de son université de poursuivre des recherches dans le domaine qui l'intéresse, d'augmenter ses connaissances et de se tenir au fait des progrès réalisés dans sa discipline particulière. L'objet d'une subvention pour dépenses courantes de recherche est d'apporter une aide financière à la recherche scientifique définie et conduite par des chercheurs compétents. Son attribution est surtout fondée sur une appréciation de la compétence scientifique du postulant et de la qualité de son travail. L'aide financière demandée par M. Davis devait servir à effectuer des recherches sur «les inégalités matricielles».

4. Bourse de perfectionnement en recherche: au Canada, aux États-Unis, en Hongrie, en Roumanie, en Union soviétique et en France. Subvention pour dépenses courantes de recherche: Université de Toronto.

LES VERSEMENTS AU TITRE DE SUPPLÉMENT
DE REVENU GARANTI

Question n° 2486—**M. Robinson:**

1. Combien a-t-on déboursé chaque année au titre du supplément de revenu garanti?

2. Combien de personnes ont bénéficié du supplément de revenu garanti dans chaque province?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. De janvier à mars 1967, \$39,680,997; d'avril 1967 à mars 1968, \$234,414,934; d'avril 1968 à mars 1969, \$244,490,849.

2. Au 30 avril 1969: Terre-Neuve, 23,052; Île du Prince-Édouard, 8,294; Nouvelle-Écosse, 39,903; Nouveau-Brunswick, 30,490; Québec, 209,749; Ontario, 241,808; Manitoba, 46,479; Saskatchewan, 42,138; Alberta, 54,257; Colombie-Britannique, 80,157; Territoires du Nord-Ouest, 610; Yukon, 237; Total: 777,174.

LE REVENU DES DROITS DE DOUANE

Question n° 2492—**M. Robinson:**

Quel a été, chaque année, le revenu total des droits de douane, de 1960 à 1968 inclusivement?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national):

DOUANES ET ACCISE

Le tableau suivant indique le montant des recettes perçues par les Douanes et l'Accise au cours des années financières 1960-1961 à 1968-1969

Année financière	Droits de douane à l'importation	*Taxes de vente	Taxes de vente transférées à la caisse de sécurité de la vieillesse	Autres taxes d'accise	Droits d'accise	Perceptions diverses	**Recettes nettes
(milliers de dollars)							
1960-1961.....	498,698	990,849	(270,231)	290,658	344,945	1,627	2,126,777
1961-1962.....	534,516	1,044,557	(284,879)	262,526	362,799	1,279	3,105,677
1962-1963.....	644,992	1,108,210	(302,239)	260,378	381,866	1,460	2,396,906
1963-1964.....	581,441	1,277,815	(331,760)	273,415	393,326	1,596	2,527,593
1964-1965.....	622,102	1,537,771	(383,151)	269,082	411,402	2,160	2,892,517
1965-1966.....	685,519	1,917,215	(522,086)	296,178	445,885	2,228	3,347,025
1966-1967.....	777,586	2,073,081	(559,515)	315,580	460,980	2,081	3,629,308
1967-1968.....	746,437	2,145,609	(544,516)	337,048	488,554	2,015	3,719,663
31 mars 1969 (provisoire)...	750,331	2,052,415	(516,633)	366,784	502,244	1,908	3,673,682

*Les sommes indiquées comprennent le montant des taxes de vente transférées à la Caisse de sécurité de la vieillesse.

**Déduction faite des remboursements et des drawbacks.